



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON (ROCHAUDE - LA GLAUME) SAMEDI 25 MARS 2023

QUESTION :

L'écoulement des eaux pluviales peut-il être revu, car celui-ci se dirige vers une habitation ?

RÉPONSE :

Des améliorations sont en cours. Une proposition a été faite au Syndic de copropriété pour réhausser l'entrée de la résidence afin d'empêcher l'eau d'aller vers les garages. Le nettoyage du fossé a été réalisé. Le curage est interdit.

QUESTION :

En ce qui concerne la rue de Lorraine, serait-il possible de modifier le sens de circulation (sens interdit) et d'installer un ralentisseur afin de réduire la vitesse des automobilistes (incompatibilité avec la présence d'enfants susceptibles de sortir des maisons sur la rue) ?

RÉPONSE :

Une étude pour la modification des conditions de circulation est en cours. La signalétique et la circulation concernant la rue de Lorraine seront revues prochainement. Cependant les rues ne sont pas des espaces de jeux, les enfants doivent respecter les usages sur ce type de voie en restant sur les trottoirs ou espaces verts.

QUESTIONS :

Est-il possible de faire intervenir la Gendarmerie au stop de la rue du Général de Gaulle et de la rue Saint-Nicolas ?
En ce qui concerne les pistes cyclables, celles-ci peuvent-elles être améliorées ?
Une boîte de dépôt des objets trouvés peut-elle être mise en place ?

RÉPONSES :

La demande d'intervention a été transmise à la Police municipale. En ce qui concerne les voies douces : la commune est équipée d'un réseau de 30 km de pistes cyclables et elle investit chaque année pour étendre et améliorer ce réseau. Les objets trouvés doivent être remis en mairie ou à la Police municipale.



QUESTIONS :

- 1) Le grand sapin sur l'îlot triangulaire placé devant le 8 rue d'Alsace, peut-il être supprimé, pour cause de chenilles... ?
- 2) Un nettoyage de la haie entre la rue d'Alsace et la Glaume peut-il être envisagé ?
- 3) Une poubelle située près du petit pont qui va vers la Glaume est taguée, est-il possible de la repeindre ?
- 4) Le chemin piéton entre la rue d'Alsace et l'Yaigne peut-il être ensablé ?
- 5) L'entretien de l'espace vert situé entre la rue d'Alsace et l'Yaigne peut-il être revu ?
- 6) A l'entrée du lotissement, il y a un risque de glisser dans l'Yaigne. Il pourrait être envisagé de prolonger la barrière métal à l'entrée.
- 7) Dans la Glaume, il y a une petite mare envahie par les herbes, donc devenue invisible, mais dangereuse pour les enfants. Est-il possible de mettre un panneau «Danger» ou la clôturer ?

RÉPONSES :

- 1) Des pièges seront mis en place en mai afin de procéder à l'élimination des chenilles processionnaires.
- 2) La haie fait partie de l'espace naturel de la Glaume et est gérée de manière raisonnée.
- 3) Cette poubelle sera repeinte lors de la prochaine campagne d'embellissement des anciennes poubelles.
- 4) C'est un chemin qui s'est créé naturellement, il n'est pas prévu de le sabler, car il faudrait couper de nombreuses racines et donc abîmer des arbres.
- 5) Les espaces verts entre la rue d'Alsace et l'Yaigne font partie intégrante d'une gestion des espaces naturels. L'entretien y est effectué avec la prise en compte des enjeux environnementaux. Un entretien intensif de cette zone engendrerait une modification de l'espace avec le déclin de la biodiversité.
- 6) La solution proposée va être étudiée afin de sécuriser l'entrée, soit avec des plantations, soit avec un garde corps en bois.
- 7) La mare fait partie de la Glaume. Un diagnostic de l'état de la Glaume a été lancé par le Pays de Châteaugiron Communauté, il s'étalera sur une partie de l'année 2023.

QUESTION :

Une limitation de vitesse de 30 km/h peut-elle être mise en place dans le lotissement (plusieurs priorités à droite, enfants qui jouent dans la rue...)?

RÉPONSE :

Une réflexion pour la modification des conditions de circulation de certaines rues est en cours.

QUESTION :

Concernant la taxe TEOMI, un système de facturation directe peut-il être mis en place pour les occupants des logements, et non les propriétaires, car les locataires ne paient pas leur refacturation de taxe, émise sur la taxe foncière du propriétaire.

RÉPONSE :

La gestion des déchets tout comme la facturation est une compétence du SMICTOM Sud-Est 35 et non pas une compétence municipale.

QUESTION :

Les arbres abattus par la commune sont-ils remplacés ?

RÉPONSE :

Les arbres abattus sont replantés en double, l'abattage est strictement réservé pour les notions sécuritaires ou sanitaires. Un programme de plantation de plus de 1 000 arbres est en cours jusqu'en 2026 sur l'ensemble de la collectivité.



QUESTION :

Les peupliers situés dans le quartier seront-ils conservés ?

RÉPONSE :

Les arbres sont abattus s'ils représentent un risque sécuritaire ou sanitaire. Une campagne de sécurisation des berges de l'Yaigne sera effectuée fin avril notamment avec l'abattage de 15 peupliers posant un risque sécuritaire en bord de berge.

QUESTION :

Un élagage des sapins de la rue d'Alsace est-il prévu prochainement ?

RÉPONSE :

Divers élagages seront effectués cet automne. Le nettoyage de bois mort et l'éclaircie seront privilégiés.

QUESTION :

Dans le carrefour de la rue de Rennes et la rue d'Alsace, les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Il manque des panneaux de signalisation qui bornent les tranches de vitesse à respecter. Est-il possible d'en ajouter ?

RÉPONSE :

Des marquages complémentaires pour la zone 30 seront ajoutés. Il n'est pas possible réglementairement d'ajouter des panneaux de rappel de zone 30.

QUESTION :

Il n'est pas possible d'accéder en poussette au terrain de basket. Pourriez-vous revoir l'accès au terrain ? Les escaliers situés entre la rue de Rennes et l'espace boisé de la Glaume, ne sont pas entretenus, serait-il possible de remettre des gravillons ?

RÉPONSE :

Un projet d'amélioration de la zone est programmé cette année.

La chicane d'entrée sur le terrain de basket est destinée à empêcher les vélos et scooters de passer. Il ne sera pas possible d'élargir pour les poussettes.

QUESTION :

La piste cyclable de la rue d'Alsace rencontre un souçi au niveau des BAV car l'apport en verre est situé côté route. Des débris de verres sont sur la chaussée et crèvent les pneus des vélos. Est-il possible de changer le positionnement de ces BAV, en effectuant une rotation permettant d'effectuer ainsi, les apports du côté « trottoir » ?

RÉPONSE :

La demande de retourner les BAV sera transmise au SMICTOM.

QUESTION :

Pour le terrain de boules, est-il possible de positionner des gabions afin de retenir la terre ?

RÉPONSE :

Un budget est prévu cette année pour réaménager cet espace. Les riverains seront associés au projet.



QUESTION :

Sécurité : Y a-t-il des caméras prévues dans notre quartier car nous avons remarqué la présence de rôdeurs le soir et nous avons eu une vague de cambriolages ?

RÉPONSE :

Les caméras seront positionnées sur les axes d'entrées de la ville et sur les grands espaces publics (place des Gâtes, place de la Gironde, parking du Centaure, ...).

QUESTION :

Tout-à-l'égout : J'ai soulevé les dalles pour vérifier à l'intérieur dans ma rue, et il n'y a pas eu d'entretien l'année dernière.

RÉPONSE :

L'entretien des réseaux ne se fait que sur 8 km annuellement. Les 70 kms ne sont pas curés chaque année.

QUESTION :

L'espace bi-cross (situé à l'intersection du chemin derrière la Glaume) n'est pas entretenu, l'année dernière, nous avons retrouvé une vipère. Il y a des enfants pas loin.

RÉPONSE :

L'entretien du bi-cross est effectué selon une gestion différenciée, principe de fauche de l'ensemble deux fois à l'année. De plus le service espaces verts intervient toutes les deux semaines pour redéfinir les abords.

QUESTION :

Serait-il possible d'entretenir le chemin piétonnier qui longe la rue de Rennes ? Suite à la partie qui a été enrobée, l'eau coule et stagne le rendant inaccessible.

RÉPONSE :

Un projet d'amélioration de ce chemin est à l'étude. Un sablage ponctuel des zones où l'eau stagne est prévu.

QUESTION :

Est-il possible de mettre en place des éclairages dans les chemins piétonniers ?

RÉPONSE :

Il a toujours été décidé de n'éclairer que certains chemins piétons à proximité immédiate des écoles ou arrêts de cars. La tendance actuelle est plutôt à diminuer les espaces éclairés.

QUESTION :

Un gros caillou est positionné au début de la rue, pour empêcher l'accès aux véhicules à moteur. Celui-ci est large, mais pas haut et le soir, il est dangereux car il n'est pas visible.

RÉPONSE :

Ce bloc va être supprimé car il n'a plus d'utilité.



QUESTION :

Nous sommes ravis d'avoir pu constater la réfection des trottoirs de notre rue et le déracinement des arbres. Cependant, de la terre a été mise un peu partout et nous n'avons pas été informés de son intérêt. Le fait est qu'aujourd'hui, cette terre nous pose problème car lorsque nous accédons à nos propriétés à pied, ou avec notre véhicule pour rentrer dans nos garages, nous avons plein de boue partout et la terre est dispersée.

RÉPONSE :

Ces espaces verts seront engazonnés. Il sera possible d'y marcher une fois le gazon poussé.

QUESTION :

Que prévoyez-vous en projet dans notre quartier ? Serait-il possible de faire une réfection du terrain actuel (foot / basket) car il est sollicité aux beaux jours ?

RÉPONSE :

Un budget est prévu cette année pour réaménager cet espace. Les riverains seront associés au projet.

QUESTION :

La loi va nous obliger à avoir un compost dans nos habitations en 2024. Serait-il possible de créer des composts collectifs ? Car pour notre part, nous ne faisons quasiment pas de jardin.

RÉPONSE :

Le SMICTOM a obligation de proposer des solutions pour traiter les bio-déchets au 1^{er} janvier 2024, mais il n'y aura pas d'obligation pour les particuliers. Par contre, le SMICTOM favorise et propose dès aujourd'hui des composteurs individuels et collectifs.

QUESTION :

L'aire de jeux de Rochaude est l'une des plus belles de Châteaugiron, et nous remercions la commune pour ce bel investissement. Cependant, sur celle-ci lorsqu'un enfant arrive au niveau du toboggan, il n'y a pas de barrière de sécurité au fond, nous ne pouvons pas le retenir d'un côté et de l'autre en même temps.

RÉPONSE :

Il n'y a pas de garde-corps plein de chaque côté du toboggan mais des barres horizontales qui empêchent la chute. Ces espaces ouverts permettent d'accéder à la plateforme depuis le filet ou le mur d'escalade. La structure de jeu est conforme à la norme EN1176, toute modification la rendrait non conforme.

QUESTION :

Serait-il possible de clôturer l'aire de jeux ? Car des promeneurs se baladent avec leur chien sans laisse, ou les enfants sont tentés d'aller récupérer un ballon lorsqu'il se dirige vers la route.

RÉPONSE :

Nous ne clôturons pas nos aires de jeux. Elles sont toutes implantées à des distances raisonnables des voies ouvertes à la circulation des automobiles. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de les tenir en laisse.

QUESTION :

Y a-t-il une possibilité d'augmenter le nombre de places à la crèche, car il est difficile de trouver des assistantes maternelles disponibles toute la semaine ? Il y a des sélections sur l'emploi du temps.

RÉPONSE :

La compétence Petite enfance relève du Pays de Châteaugiron Communauté. Le Service Information Petite Enfance se tient à disposition des familles pour les accompagner dans leurs réflexions et recherche de mode d'accueil : 07 60 80 71 62 / petite.enfance@pcc.bzh. Un projet de Maison d'Assistants Maternelles est en cours au niveau de l'ancienne trésorerie (pour 2024).